

PARLEMENT WALLON

Les derniers « paquets » de l'année votés

C'était la dernière séance plénière avant les vacances, hier, au Parlement wallon. Voici les principales mesures adoptées.

1. Les donations Le 2^e volet des réformes fiscales proposé par Jean-Luc Crucke (MR, Budget), déjà exposé dans nos colonnes, a été adopté à la majorité. L'opposition PS-Écolo s'est abstenue. L'essentiel porte sur les donations. En bref et pour rappel, on ne garde deux lignes de donation (entre enfants, époux et cohabitants légaux ; entre autres personnes) et quatre tranches, ce qui permet de conserver 8 tarifs au lieu de 39. Pour la résidence principale, on ne garde qu'un seul tarif. Désormais, le propriétaire pourra garder 100 % de l'usufruit de sa résidence principale à un tarif plus faible que par le passé. Le pacte successoral est aussi modifié. L'opposition PS-Écolo n'a pas ménagé la majorité à ce propos. Tout comme le SPF Finan-

ces. C'est adopté quand même.

2. Les frais de kot L'amendement cdH-MR sur l'aide directe dans les frais de kot (un montant global de romillions €/an, nos précédentes éditions) a bien été adopté, tout comme le soutien à l'automatisme de la réduction du précompte immobilier pour enfants à charge et l'exonération du précompte immobilier pour les immeubles construits dans les quartiers nouveaux.

3. Les compteurs intelligents Le projet de décret organisant le déploiement des compteurs intelligents, capables de recevoir et de transmettre des données à distance, a été adopté à la majorité MR-cdH, l'opposition a voté contre.

Les premiers compteurs seront installés dès 2023 et d'ici à 2030, 80 % des gros consommateurs – soit des utilisateurs consommant plus de 6 000 kWh/an – et des citoyens producteurs d'éner-

gie devront en être équipés.

4. La consultation populaire (enfin) On l'avait presque oubliée. Le dossier végète depuis 2 ans. Mais ça y est, le Parlement wallon a finalement adopté la proposition de décret spécial instituant la consultation populaire. MR, cdH et PS ont voté en faveur de ce texte réclamant une majorité des deux tiers. Écolo et le PTB se sont abstenus. Non contraignante, cette consultation ne pourra être organisée que si une majorité simple des parlementaires wallons le décide ou si une partie significative de la population le demande (minimum 60 000 signatures).

5. Spa, ville wallonne Vote unanime : la proposition de décret octroyant le titre purement honorifique de Ville à Spa (10 500 habitants) a été adoptée, après Tubize en mai 2017 et Aubange en mars dernier. ■